



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE SAINT CYR AU MONT D'OR

EXTRAIT du registre des délibérations du conseil municipal

OBJET :

Modification du règlement intérieur d'utilisation et de la grille des tarifs de location des salles communales

Délibération n°2025-05

Nomenclature actes :

7. Finances

7.2.2 Vote des taxes et redevances

Nombre de Conseillers

En exercice :	29
Présents :	25
Représentés :	3
Excusée :	1

Le **onze mars deux mille vingt-cinq**, le conseil municipal de la commune de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, dûment convoqué, s'est assemblé salle du conseil municipal à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, sous la présidence de monsieur le maire, Patrick Guillot, en session ordinaire.

Date de convocation du conseil municipal : le 14 février 2025.

Étaient présents : Patrick Guillot, Emmanuelle Foulon, Cyrille Bouvat, Sabine Chauvin, Gilles Catheland, Michel Guinard, Sylvie Maurice, Philippe del Vecchio, Jacques Guinchard, Monique Laugier, Christian Laurière, Marc Bigot, Marc Grivel, Elisabeth Rivard, Isabelle Druet, Corinne Brun, Nathalie Marrocco, Daniel Exbrayat, Sophie Goullioud, Philippe Guignard, Jérôme Cochet, Xavier Larrat, Magali Philit, Jacqueline Mantelin-Ruiz, Xavier Lateltin.

Étaient représentés : Irène Biseau (représentée par Jacques Guinchard), Christine Talieu (représentée par Magali Philit), Vincent Chadier (représenté par Jérôme Cochet).

Était excusée : Valérie Grogner.

A été désigné secrétaire de séance Jacques GUINCHARD.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or possède plusieurs salles communales mises à disposition des associations communales pour leurs activités habituelles, mais aussi pour l'organisation d'évènements qui contribuent à l'animation du village. Elles sont également louées aux particuliers, ainsi qu'aux associations et entreprises extérieures à la commune.

M. le Maire précise que le règlement des salles communales et les tarifs des salles communales sont en vigueur depuis 2015.

N'ayant pas été actualisé depuis 2015, M. le Maire indique qu'il convient de modifier le règlement intérieur et de revaloriser les tarifs de location à l'exception des tarifs pour les associations de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or qui resteront inchangés.

Vu l'avis favorable de la commission extra-municipale Vie associative en date du 5 février 2025,

Vu le projet de modification du règlement intérieur d'utilisation des salles communales joint à la note de synthèse,

Vu la proposition de modification de la grille des tarifs de location jointe à la note de synthèse,

Le conseil municipal, Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer et faire appliquer le nouveau règlement intérieur de location des salles communales, ainsi que la nouvelle grille tarifaire, joints à la présente délibération,

PRECISE que le nouveau règlement et les nouveaux tarifs de location seront mis en application à compter de leur transmission aux services de la Préfecture.

Fait et délibéré salle du conseil municipal, les jour, mois et an susdits. Suivent au registre les signatures des conseillers présents.

Copie certifiée conforme,

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte qui a été transmis en préfecture le :

Et affiché publiquement le :

Le Maire,

Patrick GUILLOT



Le secrétaire de séance,

Jacques GUINCHARD

A blue ink signature of Jacques Guinchard is written in a cursive style.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.